Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_112_2022-DE

Communauté de Communes
Roumois Seine
en Normandie

Assainissement collectif des eaux usées

RAPPORT ANNUEL

sur le Prix

et la Qualité

du Service public

EXERCICE 2021

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_112_2022-DE

Sommaire

1. Préambule……3

2. Glossaire/ Définitions……3

3. Présentation de la compétence assainissement……4
3.1 Territoire desservi par systèmes de collecte……4
3.2 Mode de gestion du service……5
3.3 Patrimoine du service……6
3.4 Estimation de la population desservie par le réseau de collecte (P201.0) et du nombre d'abonnements……7
3.5 Volumes facturés……8
3.6 Caractéristiques des réseaux de collecte……9
3.7 Ouvrage d'épuration des eaux usées……10

4. Indicateurs de performance……11
4.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des réseaux usées (P201.1)……11
4.2 Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)……12
4.3 Conformité des ouvrages de collecte et de traitement des effluents (Uniquement les STEU > 2 000 EH)……13
4.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte d'eaux usées……13
4.5 Gestion des boues……13

5. Financement du service assainissement……15
5.1 Recettes de la collectivité……15
5.2 Récapitulatif Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)……16
5.3 Modalités de tarification……16
5.4 Facture d'assainissement type……16

6. Financement des investissements……17
6.1 Travaux engagés au cours de l'exercice……17
6.2 Etat de la dette du service……17
6.3 Amortissements……17
6.4 Plan pluriannuel des travaux……17

7. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau……18
7.1 Abandons de créances ou versement à un fond de solidarité (P207.0)……18
7.2 Taux d'impayés (P207.0)……18
7.3 Taux de réclamation (P258.1)……18
7.4 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)……18

8. Annexes……19

Annexe 1 : Fiches caractéristiques des STEP ……19
Annexe 2 : Note de l'Agence de l'Eau Seine Normandie……25

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_112_2022-DE

1. Préambule

Ce rapport établi, sur la base des données de l'exploitant du service d'assainissement collectif et de la Collectivité, permet d'établir un état des lieux du fonctionnement du service et de ses données caractéristiques. Ce rapport règlementaire doit être présenté dans les différents conseils municipaux des communes membres et transmis aux services de l'Etat.

Ce rapport ne constitue pas une analyse exhaustive des données du service mais plutôt une compilation des données primordiales du service permettant de suivre son évolution et son niveau d'activité au cours du temps.

2. Glossaire/ Définitions

AC : Assainissement collectif
AESN : Agence de l'Eau Seine Normandie
ANSES : Agence Nationale de Sécurité Sanitaire
ARS : Agence Régionale de la Santé
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
EH : Equivalents Habitants (Paramètre de dimensionnement des ouvrages d'assainissement)
ERU : Eaux Résiduaires Urbaines (Directive Européenne)
IP : Indicateur de Performance (SISPEA – Observatoire de l'eau)

Paramètres Assainissement :

- **MES** : Matières en suspension
- **Pt** : Phosphore
- **DBO5** : Demande biologique en oxygène sur 5 jours. Elle représente la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes présents dans l'eau pour oxyder (dégrader) l'ensemble de la matière organique d'un échantillon d'eau maintenu à 20°C pendant 5 jours.
- **DCO** : Demande chimique en oxygène. Elle permet d'apprécier la concentration en matière organiques ou minérales, dissoutes ou en suspension dans l'eau bau travers de la quantité d'oxygène nécessaire à leur oxydation (dégradation) chimique totale.

Les eaux usées ont très souvent une teneur importante en composés d'azote et de phosphore, matières nutritives qui favorisent la croissance des végétaux aquatiques entraînant une prolifération d'algues microscopiques qui détériorent la qualité des milieux aquatiques avec comme conséquences un déséquilibre du milieu, l'apparition de mousses nauséabondes… Il est donc essentiel de maîtriser ces rejets dans le milieu naturel.

L'azote peut se trouver sous quatre formes dans les eaux usées : azote organique, azote ammoniacal, nitrites, nitrates.

- **NK** (azote Kjeldahl) : représente les formes réduites de l'azote, soit l'azote organique et l'azote ammoniacal.
- **NGL** (azote global) : représente l'azote sous l'ensemble de ses formes.

RAD : Rapport Annuel du Délégataire
SATESE : Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration
PFAC : Participation au Financement de l'Assainissement Collectif
STEP/ STEU: Station d'épuration

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_112_2022-DE

3. Présentation de la compétence assainissement

3.1 Territoire desservi par systèmes de collecte

La Communauté de communes Roumois Seine exerce la compétence assainissement des eaux usées (Collecte, transport, dépollution).

Les communes suivantes sont en partie desservies par des réseaux d'assainissement collectif des eaux usées gérés par la Communauté de communes :

- Boissey le Châtel
- Bosgouet
- Bosroumois
- Bourg Achard
- Bourneville Sainte Croix
- Caumont
- Etreville
- Grand Bourgtheroulde
- Hauville
- Honguemare Guénouville
- La Trinité de Thouberville
- Les Monts du Roumois
- Saint Aubin sur Quillebeuf
- Sainte Opportune la Mare
- Saint Ouen de Thouberville
- Saint Ouen du Tilleul
- Saint Pierre des Fleurs
- Thuit Anger (une partie de la commune de Le Thuit de L'Oison)
- Trouville la Haule

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_112_2022-DE

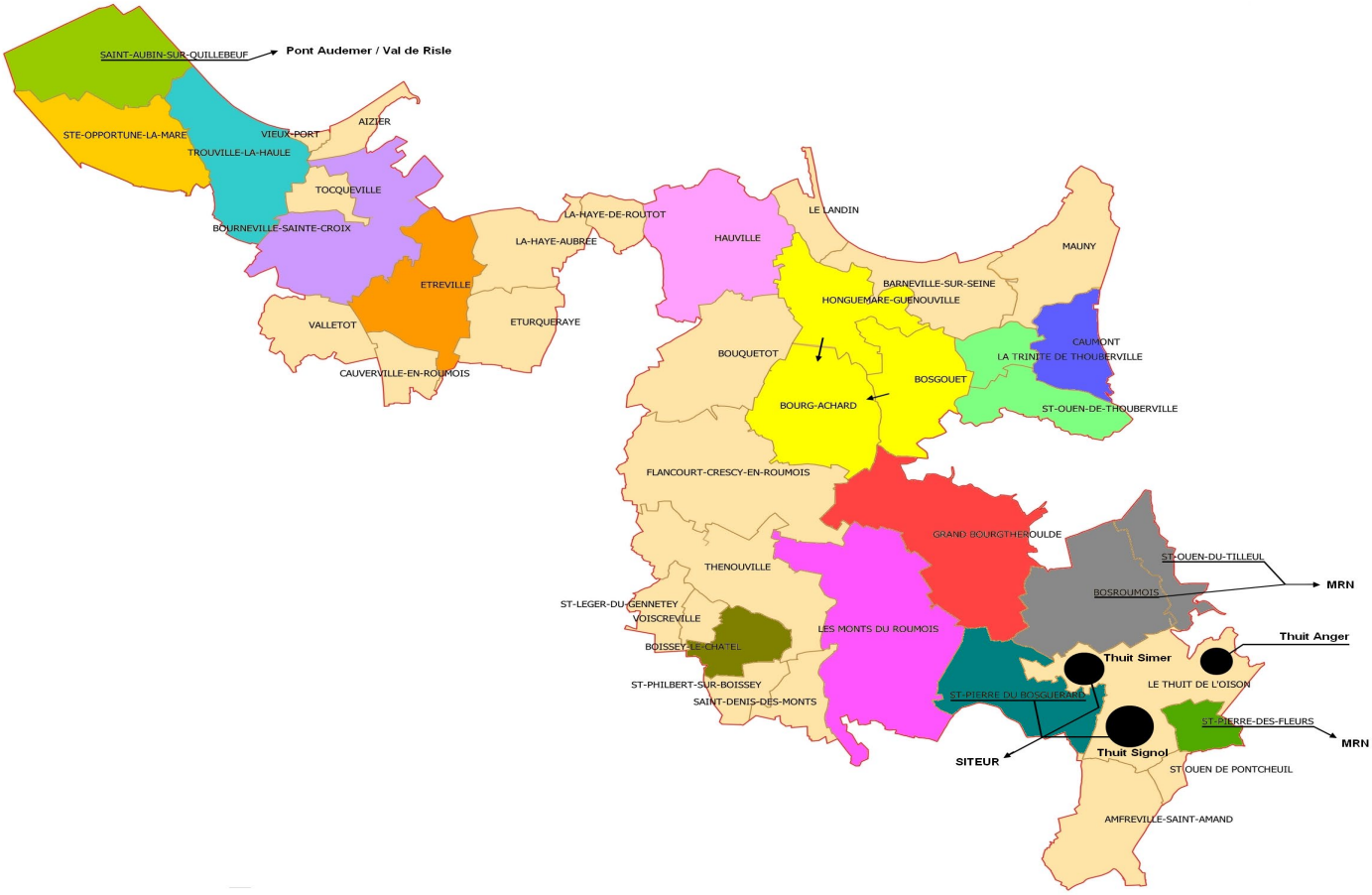

Sur les Sur les communes de Thuit de l'Oison (hors Thuit Anger) et de Saint Pierre du Bosguérard, la compétence assainissement collectif des eaux usées est exercée par un syndicat, le SITEUR, auquel adhère la Communauté de communes.

La collectivité ne possède pas de Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Le nombre d'abonnés raccordé sur les systèmes d'assainissements de la collectivité bénéficiant du service est de **10 843** pour une population raccordée estimée est de **24 400** habitants.

3.2 Modes de gestion du service

Par délégation de service public :

- à BOISSEY CHATEL avec SOGEA
- à Bourg Achard, Bosgouet, Honguemare Guenouville avec la SAUR

Par prestation de service :

- à Saint Aubin sur Quillebeuf, Sainte Opportune la Mare, Trouville la Haule, Bourneville, Etreville, Hauville, St Pierre de Fleurs et Saint Ouen de Thouberville avec la SAUR

Par convention de mise à disposition de personnel :

- à Saint Ouen de Thouberville et Les Monts du Roumois avec le SERPN

Par prestation de service :

- à La Trinité de Thouberville et Caumont avec le SERPN

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_112_2022-DE

Par prestation de service :

- à Grand Bourgtheroulde avec le SERPN et VEOLIA

Par convention d'entretien du réseau :

- à Saint Ouen du Tilleul, Bosroumois et Thuit Anger avec la Métropole Rouen Normandie

3.3 Patrimoine du service

Le service public d'assainissement collectif permet la collecte et la dépollution des eaux usées produites grâce à plus de 175km de réseaux, 93 postes de relèvement et 13 stations d'épuration (STEP) capables de traiter la pollution d'environ 22000 Equivalents-habitants :

- STEP à Boues activées de Boissey le Châtel	1 100 EH
- STEP à Boues activées de Bourg Achard	7 825 EH
- Filtre planté de Bourg Achard (Le Haut Croth)	160 EH
- STEP à Boues activées de Grand Bourgtheroulde	5 717 EH
- STEP à Boues activées de Bourneville Sainte Croix	1 500 EH
- Filtre planté de Caumont	450 EH
- Filtre Planté d'Etreville	360 EH
- Lagune de Hauville	500 EH
- Disques biologiques des Monts du Roumois	420 EH
- STEP 1 à Boues activées de Saint Ouen de Thouberville	2 700 EH
- STEP 2 à Boues activées de Saint Ouen de Thouberville	950 EH
- Filtre planté de Trouville la Haule	300 EH
- Clarifosse de Sainte Opportune la Mare	16 logements

En 2021, le volume facturé aux abonnés est de 807 149 m³ (voir détail par commune à l'article 3.5).

Après traitement, les eaux épurées sont rejetées dans le milieu naturel dans :

- des fossés (Boissey le Chatel, Bourg Achard, Saint Ouen de Thouberville 1, Caumont)
- des aires d'infiltrations (Bourneville Sainte Croix, Trouville la Haule, Le Haut Croth, Les Monts du Roumois, Saint Ouen de Thouberville 2, Grand bourgtheroulde, Etreville)
- des puits d'infiltration (Hauville, Sainte Opportune la Mare)

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_112_2022-DE

3.4 Estimation de la population desservie par le réseau de collecte (P201.0) et du nombre d'abonnements

Commune	Nombre d'abonnés en 2021
Boissey le Châtel	396
Bosroumois / Saint Ouen du Tilleul	2243
Bourg Achard / Bosgouet / Honguemare Guénouville	2217
Bourneville Sainte Croix	319
Caumont	142
Etreville	94
Grand Bourgtheroulde	1546
Hauville	178
Les Monts du Roumois	142
Saint Aubin sur Quillebeuf	58
Saint Opportune la Mare	17
Saint Ouen de Thouberville la Trinité de Thouberville	1021
Saint Pierre des Fleurs	719
Thuit Anger	321
Trouville la Haule	110
TOTAL	**9523**

Total de la population desservie sur le périmètre de la Communauté de communes : environ 21 500 habitants, pour un nombre d'abonnement de 9523, avec un ratio habitants/abonnement d'environ 2,25.
En 2021, il n'y a ni Convention Spéciale de Déversement (D202.0) ni Convention Spéciale de Déversement ou Arrêté d'Autorisation de Déversement (AAD) sur l'ensemble des systèmes de collecte de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_112_2022-DE

3.5 Volumes facturés

Commune	Volume d'effluents facturés en 2021 (en m3)
Boissey le Châtel	29 046
Bosroumois / Saint Ouen du Tilleul	188 136
Bourg Achard / Bosgouet	214 277
Bourneville Sainte Croix	19 097
Caumont	10 657
Etreville	6 430
Grand Bourgtheroulde	130474
Hauville	11 642
Les Monts du Roumois	12 956
Saint Aubin sur Quillebeuf	5 453
Saint Opportune la Mare	889
Saint Ouen de Thouberville la Trinité de Thouberville	78 223
Saint Pierre des Fleurs	63 838
Thuit Anger	28 920
Trouville la Haule	7 111
TOTAL	**807 149**

Les effluents des communes de Saint Aubin sur Quillebeuf sont transportés puis traités sur les installations de Quillebeuf sur seine gérés par la Communauté de communes Pont-Audemer / Val de Risle.

Ceux des communes de Thuit Anger, Saint Pierre des Fleurs, Bosroumois et Saint Ouen du Tilleul sont traités par la Métropole Rouen Normandie.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_112_2022-DE

3.6 Caractéristiques des réseaux de collecte

Système de collecte	Station d'épuration	Poste de relevage	Linéaire de réseau y compris refoulement
Boissey le Châtel	1	2	8,7
Bosroumois / Saint Ouen du Tilleul	0	25	40,1
Bourg Achard / Bosgouet / Honguemare Guénouville	2	16	38,2
Bourneville Sainte Croix	1	1	6,4
Caumont	1	2	4,8
Etreville	1	1	2,2
Grand Bourgtheroulde	1	17	24,7
Hauville	1	1	3,9
Les Monts du Roumois	1	0	2,9
Saint Aubin sur Quillebeuf	0	1	2,1
Saint Opportune la Mare	1	0	0,2
Saint Ouen de Thouberville la Trinité de Thouberville	2	12	23
Saint Pierre des Fleurs	0	5	11,9
Thuit Anger	0	7	3,6
Trouville la Haule	1	1	3,8
TOTAL	**13**	**91**	**176,5**

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_112_2022-DE

3.7 Ouvrage d'épuration des eaux usées

	Type de traitement	Année de mise en service	Capacité nominale (EH)	Population raccordée	Nombre de communes raccordées	Exutoire
Boissey le Châtel	Boues activées	1982	1100	978	Boissey le Châtel	Fossé
Bourg Achard	Boues activées	2008	7825	4447	Bourg Achard - Bosgouet	Fossé
Bourg Achard	Filtre compact planté de roseaux	2010	160	72	Bourg Achard	Aire d'infiltration
Grand Bourgtheroulde	Boues activées	2014	5840	3055	Grand Bourgtheroulde	Aire d'infiltration
Bourneville Sainte Croix	Boues activées	2020	1500	912	Bourneville Sainte Croix	Aire d'infiltration
Caumont	Filtre planté de roseaux	2016	450	382	Caumont	Fossé
Etreville	Filtre planté de roseaux	2010	360	144	Etreville	Aire d'infiltration
Hauville	Lagunage naturel	1992	500	462	Hauville	Puits d'infiltration
Monts du Roumois	Disques biologiques	2006	420	333	Monts du Roumois	Aire d'infiltration
Saint Ouen de Thouberville 1	Boues activées	1985	2500	2122	Saint Ouen de Thouberville	Fossé
Trouville la Haule	Filtre compact	2014	300	250	Trouville la Haule	Aire d'infiltration
Saint Ouen de Thouberville 2	Boues activées	2020	950	Presque 450	Saint Ouen de Thouberville	Aire d'infiltration

Les fiches caractéristiques de STEP sont reportées en annexe du présent rapport.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_112_2022-DE

4. Indicateurs de performance

4.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des réseaux usées (P201.1).

Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résidant en zone d'assainissement collectif.

Cet indicateur sera actualisé lorsqu'un zonage d'assainissement collectif, à l'échelle de la Communauté de communes sera établi par la collectivité.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_112_2022-DE

4.2 Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)

1er échelon de connaissance: Plan des réseaux		Boissey le Châtel		Bosroumois/ Saint Ouen du Tilleul		Bosgouet		Bourg Achard		Grand Bourgtheroulde		Bourneville Sainte Croix	
VP.250 – Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10
VP.251 – Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui: 5 points Non: 0 point	Oui	5	Non	0	Oui	5	Oui	5	Oui	5	Oui	5
2ème échelon de connaissance: Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)													
VP.252 – Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	10	Non	0	Oui	15	Oui	15	Oui	11	Oui	15
VP.254 – Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
VP.253 – Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		50%		0%		98%		98%		60%		99	
VP.255 – Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	50%	10	0%	0	95%	15	95%	15	60%	11	99	15
3ème échelon de connaissance:Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)													
VP.256 – Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	0%	0	0%	0	18%	0	18%	0	0%	0	9%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0	Non	0	Oui	10	Oui	10	Non	0	Oui	10
VP.259 – Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Oui	10	Oui	10
VP.260 – Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Non	0	Oui	10
VP.261 – Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Non	0	Non	0
VP.262 – Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non	0	Oui	10	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)		**35**		**10**		**85**		**85**		**37**		**85**	

Caumont		Etreville		Hauville		Honguemare		Monts du Roumois		Saint Aubin sur Quillebeuf		Saint Opportune la Mare		Saint Ouen de Thouberville		Saint Pierre des Fleurs		Thuit Anger		Trinité de thouberville		Trouville la Haule	
Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Non	0	Non	0	Oui	10	Oui	10
Non	0	Oui	5	Oui	5	Oui	5	Non	0	Oui	5	Oui	5	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Oui	5
Oui		Non		Oui		Oui		Oui		Non		Non		Oui		Non		Non		Oui		Non	
Oui	15	Oui	0	Oui	15	Oui	15	Oui	14	Oui	0	Oui	0	Oui	15	Non	0	Non	0	Oui	15	Oui	0
100%		95%		99%		98%		90%		99%		99%		100%		0%		0%		100%		99%	
0%	0	95%	0	99%	15	95%	15	90%	14	99%	0	99%	0	25%	0	0%	0	0%	0	25%	0	99%	0
0%	0	95%	15	9%	0	18%	0	90%	14	9%	0	9%	0	67%	11	0%	0	0%	0	67%	11	9%	0
Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Non	0	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Non	0	Non	0	Oui	10	Oui	10
Non	0	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Non	0	Oui	10	Oui	10	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Oui	10
Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0
Non	0	Non	0	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Oui	10
Non	0	Non	0	Oui	10	Oui	10	Non	0	Oui	10	Oui	10	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Oui	10
Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0
10		**15**		**85**		**85**		**10**		**15**		**15**		**10**		**0**		**0**		**10**		**15**	

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_112_2022-DE

4.3 Conformité des ouvrages de collecte et de traitement des effluents (Uniquement les STEU > 2 000 EH).

	Bourg Achard	**Grand Bourgtheroulde**	**Saint Ouen de Thouberville**
Charge DBO5 (Kg/j)	244,87	343,00	108,25
Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	100 %	100 %	100 %
Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	100 %	100 %	100 %
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	100 %	100 %	100 %
Conformité du taux de boues des ouvrages d'épuration évacuées (P206.3)	100 %	100 %	100 %
Conformité des performances des équipements d'épuration (P154.3)	100 %	100 %	100%

4.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte d'eaux usées

En 2021, il n'y a pas eu de renouvellement de canalisations.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est donc de 0%.

4.5 Gestion des boues

L'arrêté du **30 avril 2020** précise les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de COVID-19.

Il insiste notamment sur l'interdiction d'épandre les boues non hygiénisées.

Dans le cadre de l'épidémie de COVID 19, l'ANSES a été saisie par le gouvernement pour évaluer les risques liés à l'épandage des boues produites pendant la pandémie. Dans son avis rendu en date du 27 mars 2020, l'Agence considère que les traitements consistant à hygiéniser les boues sont de nature à rendre le risque de contamination des boues par le SARS-CoV-2 faible ou négligeable.

Sur la Communauté de communes Roumois Seine, l'hygiénisation des boues a été réalisée sur la STEP de Grand Bourgtheroulde selon les modalités suivantes :

- Traitement par chaulage (Taux d'incorporation minimum de 30%) suivis d'un stockage de 3 mois.
- Analyse par lot confirmant un taux d'abattement en coliphages somatiques supérieur ou égal à 4 Ulog

La station de Grand Bourgtheroulde a ainsi traité les boues de la STEP des Monts du Roumois et celles de Saint Ouen de Thouberville en plus des siennes.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_112_2022-DE

Les boues de la STEP de Boissey le Châtel ont quant à elles été envoyées en méthanisation.

Enfin, celles de la STEP de Bourg Achard ont été transportées sur une plateforme de compostage.

Récapitulatif boues produites/évacuées/hygiénisées en 2021 :

	Boissey le Châtel	**Bourg Achard**	**Grand Bourgtheroulde**	**Bourneville Sainte Croix**	**Les Monts du Roumois**	**Saint Ouen de Thouberville**
Boues évacuées en tMs	160	70	88,8 (dont 17,3 provenant des station de Saint Ouen de Thouberville et de Les Monts du roumois)	0	0,1	17,2 vers bourgtheroulde + 16,34 hygiénisés par injection de lait de chaux
Modalités d'élimination	Méthanisation	Compostage	Epandage agricole	/	Hygiénisation par la STEP de Grand Bourgtheroulde	Hygiénisation par la STEP de Grand Bourgtheroulde et épandage agricole

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la règlementation est de 100%.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_112_2022-DE

5. Financement du service assainissement

5.1 Recettes de la collectivité

Types de recette	Exercice 2021 en €
Redevance eaux usées usage domestique	1 799 732.52
Recettes de raccordement (PFAC)	418 340.99
Recettes de contrôle de conformité	40 230.00
Primes à l'épuration de l'AESN	45 123.97
Total des recettes	**2 303 427.48 €**

5.2 Récapitulatif Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

En cours d'année 2020, le Conseil Communautaire a délibéré pour uniformiser la PFAC.

Celle-ci s'élève désormais à 4000€ sur l'ensemble des communes où la communauté de communes exerce la compétence assainissement.

Certaines PFAC ont néanmoins été facturé en 2021 aux montants qui étaient fixés par les communes au moment des raccordement.

Commune	**Nombre de PFAC facturée en 2021**
Boissey le Châtel	4
Bosroumois / Saint Ouen du Tilleul	8
Bourg Achard / Bosgouet / Honguemare Guénouville	21
Bourneville Sainte Croix	2
Caumont	1
Etreville	0
Grand Bourgtheroulde	13
Hauville	0
Les Monts du Roumois	1
Saint Aubin sur Quillebeuf	0
Saint Opportune la Mare	0
Saint Ouen de Thouberville la Trinité de Thouberville	4
Saint Pierre des Fleurs	0
Thuit Anger	1
Trouville la Haule	0
TOTAL	**55**

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_112_2022-DE

5.3 Modalités de tarification

Tarifs		Boissey le Châtel	Bosnormand	Bosgouet	Saint Ouen du Tilleul - Bosroumois	Bourg Achard	Grand Bourgtheroulde	Bourneville Sainte Croix	Caumont	Etreville
Part de la collectivité										
Part fixe: Abonnement (€ HT/an) (1)		7,2	21	32,8	25	32,8			36,08	35
Part proportionnelle: Prix au m³ (€ HT/m³)		1,03	2,636	2,4	2,636	1,12	2	4,8	3,029	2
Part Délégataire										
Part fixe: Abonnement (€ HT/an) (1)		22,71				35,18				
Part proportionnelle: Prix au m³ (€ HT/m³)		1,6968				1,2343				
Taxes et redevances										
Taxe: Taux de TVA (2)		10%	10%	10%	10%	10%	0%	10%	0%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte (AESN) (€ HT/m³)	0,185	0,185	0,185	0,185	0,185	0,185	0,185	0,185	0,185
	VNF rejet (€ HT/m³)									
	Autre: (€ HT/m³)		0,42		0,42					

Tarifs		Hauville	Monts du Roumois	Saint Aubin sur Quillebeuf	Saint Opportune la Mare	Trouville la Haule	Saint Ouen de Thouberville	Saint Pierre des Fleurs	Thuit Anger	Trinité de Thouberville
Part de la collectivité										
Part fixe: Abonnement (€ HT/an) (1)		30	20	0	0	0	60	0	13	58,33
Part proportionnelle: Prix au m³ (€ HT/m³)		1	2,62	4,38	4,38	4,38	2,25	2,55	1,8	1,83
Part Délégataire										
Part fixe: Abonnement (€ HT/an) (1)										
Part proportionnelle: Prix au m³ (€ HT/m³)										
Taxes et redevances										
Taxe: Taux de TVA (2)		10%	10%	10%	10%	10%	0%	10%	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte (AESN) (€ HT/m³)	0,185	0,185	0,185	0,185	0,185	0,185	0,185	0,185	0,185
	VNF rejet (€ HT/m³)									
	Autre: (€ HT/m³)									

5.4 Facture d'assainissement type (120 m³)

Tarifs		Boissey le Châtel	Bosnormand	Bosguouet	Saint Ouen du Tilleul - Bosroumois	Bourg Achard	Grand Bourgtheroulde	Bourneville Sainte Croix	Caumont	Etreville
Part de la collectivité										
Part fixe: Abonnement (1)		7,2	21	32,8	25	32,8			36,08	35
Part proportionnelle: Prix au m³		123,60	316,32	288	316,32	134,40	240,00	576,00	363,48	240,00
Part Délégataire										
Part fixe: Abonnement (1)		22,71				35,18				
Part proportionnelle: Prix au m³		203,62								
Taxes et redevances										
Taxe: Taux de TVA (2)										
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte (AESN)	22,20	22,20	22,20	22,20	22,20	22,20	22,20	22,20	22,20
	VNF rejet									
	Autre:		50,40		50,40					
Total		379,33	409,92	343,00	413,92	224,58	262,20	598,20	421,76	297,20
Prix HT au m³		3,16	3,42	2,86	3,45	1,87	2,19	4,99	3,51	2,48

Tarifs		Hauville	Monts du Roumois	St Aubin sur Quillebeuf	Ste Opportune la Mare	Trouville la Haule	St Ouen de Thouberville	St Pierre des Fleurs	Thuit Anger	Trinité de
Part de la collectivité										
Part fixe: Abonnement (€ HT/an) (1)		30	20	0	0	0	60	0	13	58,33
Part proportionnelle: Prix au m³		120,00	314,40	525,60	525,60	525,60	270,00	306,00	216,00	219,60
Part Délégataire										
Part fixe: Abonnement (€ HT/an) (1)										
Part proportionnelle: Prix au m³										
Taxes et redevances										
Taxe: Taux de TVA (2)										
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte (AESN)	22,20	22,20	22,20	22,20	22,20	22,20	22,20	22,20	22,20
	VNF rejet									
	Autre:									
Total		172,20	356,60	547,80	547,80	547,80	352,20	328,20	251,20	300,13
Prix HT au m³		1,44	2,97	4,57	4,57	4,57	2,94	2,74	2,09	2,50

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_112_2022-DE

6. Financement des investissements

6.1 Travaux engagés au cours de l'exercice

	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire en €	809 844.32
Montant des subventions en €	1 651 107.00
Montants des contributions du budget général en €	0

6.2 Etat de la dette du service

Les données suivantes prennent en compte l'état de la dette du service d'assainissement collectif. L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre en €	7 325 856.15
Montants remboursés durant l'exercice en €	1 709 640.66
Dont en capital	1 617 774.88
Dont en intérêts	101 865.78

6.3 Amortissements

Durant l'exercice 2021, la collectivité a réalisé un amortissement des travaux relatifs au service d'assainissement collectif à hauteur de 996 000.00 € des biens du service.

6.4 Plan pluriannuel des travaux

Aucun programme pluriannuel de travaux en Assainissement Collectif n'a été voté par la Communauté de communes Roumois Seine pour 2021.

Les besoins identifiés par les communes avant transfert de la compétence ont été compilés pour lister les besoins :

- d'amélioration des postes de relèvement
- de réhabilitation de regards
- de création de réseaux
- de remise en état des réseaux
- d'amélioration des stations d'épuration
- d'études de diagnostic et de zonage

Les actions recensées visent en particulier à améliorer le patrimoine et à lutter contre les eaux parasites.
Un besoin estimé à près de 8 millions d'euros de travaux est identifié.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_112_2022-DE

7. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

7.1 Abandons de créances ou versement à un fond de solidarité (P207.0)

Le montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité est de 925.60 €.

7.2 Taux d'impayés (P207.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit.

Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Au 31/12/2021 la collectivité a enregistré 183579.94 €

7.3 Taux de réclamation (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Au 31/12/2021 la collectivité n'a enregistré aucune réclamation.

7.4 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

	Exercice 2021
Encours de la dette en €	7 325 856.15
Epargne brute annuelle en €	2 898 455.31
Durée d'extinction de la dette en année	2.5

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_112_2022-DE

8. Annexe 1 : fiches caractéristiques des STEP

STEP de Boissey le Châtel		
Installation de traitement des effluents		
Type de filière de traitement	Boues activées	
Date de mise en service	1982	
Estimation de la population raccordée	978	
Capacité nominale d'épuration (24h)		
Capacité nominale d'épuration	1 100 EH	
Débit (temps sec)	165 m³/j	
Prescription de rejets		
Date de l'autorisation de rejet		
Lieu de rejet	Infiltration	
Paramètres	Concentration (24h)	Rendement
MES	30 (2h)	
DBO5	30	
DCO	90	
NTK	40	
Gestion des boues produites		
Type de filière de traitement	Déshydratation mécanique par table d'égoutage	
Plan d'épandage		
Production de boues	12 942 kg de MS	

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_112_2022-DE

STEP de Bourg Achard		
Installation de traitement des effluents		
Type de filière de traitement	Boues activées	
Date de mise en service	2008	
Estimation de la population raccordée	4 447	
Capacité nominale d'épuration (24h)		
Capacité nominale d'épuration	1 230 EH	
Débit (temps sec)	1 230 m³/j	
Prescription de rejets		
Date de l'autorisation de rejet		
Lieu de rejet		
Paramètres	Concentration mg/l	Rendement
MES	20	96%
DBO5	25	91%
DCO	90	88%
NGL	10	87%
Gestion des boues produites		
Type de filière de traitement	séchage solaire	
Plan d'épandage		
Production de boues	87 278 kg de MS	

STEP de Bourg Achard		
Installation de traitement des effluents		
Type de filière de traitement	Filtre compact planté de roseaux	
Date de mise en service	2010	
Estimation de la population raccordée	72	
Capacité nominale d'épuration (24h)		
Capacité nominale d'épuration	160 EH	
Débit (temps sec)	24 m³/j	
Prescription de rejets		
Date de l'autorisation de rejet		
Lieu de rejet	Aire d'infiltration	
Paramètres	Concentration mg/l	Rendement
MES	50	
DBO5	25	
DCO	125	
NTK Inst		60%
Gestion des boues produites		
Type de filière de traitement	/	
Plan d'épandage		
Production de boues	0 kg de MS	

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_112_2022-DE

STEP de Grand Bourgtheroulde		
Installation de traitement des effluents		
Type de filière de traitement	Boues activées	
Date de mise en service	2014	
Estimation de la population raccordée	3 055	
Capacité nominale d'épuration (24h)		
Capacité nominale d'épuration	5 840 EH	
Débit (temps sec)	945 m³/j	
Prescription de rejets		
Date de l'autorisation de rejet		
Lieu de rejet	Aire d'infiltration	
Paramètres	Concentration mg/l	Rendement
MES		
DBO5		
DCO		
NTK Inst		
Gestion des boues produites		
Type de filière de traitement	Deshydratation mécanique par filtre presse	
Plan d'épandage		
Production de boues	52 525 kg de MS	

STEP de Bourneville Saint Croix		
Installation de traitement des effluents		
Type de filière de traitement	Boues activées	
Date de mise en service	2020	
Estimation de la population raccordée	660	
Capacité nominale d'épuration (24h)		
Capacité nominale d'épuration	1 500 EH	
Débit (temps sec)	212 m³/j	
Prescription de rejets		
Date de l'autorisation de rejet		
Lieu de rejet	Aire d'infiltration	
Paramètres	Concentration mg/l	Rendement
MES	25	96%
DBO5	25	94%
DCO	90	91%
NTK Inst	10	90%
NGL (Annuel)	15	85%
Gestion des boues produites		
Type de filière de traitement	Deshydratation mécanique par table d'égoutage	
Plan d'épandage		
Production de boues	nc (STEP neuve)	

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_112_2022-DE

STEP de Caumont		
Installation de traitement des effluents		
Type de filière de traitement	Filtre planté de roseaux	
Date de mise en service	2016	
Estimation de la population raccordée	382	
Capacité nominale d'épuration (24h)		
Capacité nominale d'épuration	450 EH	
Débit (temps sec)	67,5 m³/j	
Prescription de rejets		
Date de l'autorisation de rejet		
Lieu de rejet	La Seine	
Paramètres	Concentration mg/l	Rendement
MES	30	
DBO5	25	
DCO	125	
Gestion des boues produites		
Type de filière de traitement	/	
Plan d'épandage		
Production de boues	0 kg de MS	

STEP de Caumont		
Installation de traitement des effluents		
Type de filière de traitement	Filtre planté de roseaux	
Date de mise en service	2010	
Estimation de la population raccordée	144	
Capacité nominale d'épuration (24h)		
Capacité nominale d'épuration	360 EH	
Débit (temps sec)	54 m³/j	
Prescription de rejets		
Date de l'autorisation de rejet		
Lieu de rejet	Aire d'infiltration	
Paramètres	Concentration mg/l	Rendement
MES	35	
DBO5	25	
DCO	125	
NTK Inst	15	
Gestion des boues produites		
Type de filière de traitement	/	
Plan d'épandage		
Production de boues	0 kg de MS	

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_112_2022-DE

STEP de Hauville		
Installation de traitement des effluents		
Type de filière de traitement	Lagunage naturel	
Date de mise en service	1992	
Estimation de la population raccordée	462	
Capacité nominale d'épuration (24h)		
Capacité nominale d'épuration	500 EH	
Débit (temps sec)	75 m³/j	
Prescription de rejets		
Date de l'autorisation de rejet		
Lieu de rejet	Infiltration	
Paramètres	Concentration mg/l	Rendement
MES	120	
DBO5	40	
DCO	120	
NTK Inst	50	
Gestion des boues produites		
Type de filière de traitement	/	
Plan d'épandage		
Production de boues	0 kg de MS	

STEP des Monts du Roumois		
Installation de traitement des effluents		
Type de filière de traitement	Disques biologiques	
Date de mise en service	2006	
Estimation de la population raccordée	333	
Capacité nominale d'épuration (24h)		
Capacité nominale d'épuration	420 EH	
Débit (temps sec)	63 m³/j	
Prescription de rejets		
Date de l'autorisation de rejet		
Lieu de rejet	Aire d'infiltration	
Paramètres	Concentration mg/l	Rendement
MES		50%
DBO5	25	
DCO	125	
NTK Inst		60%
Gestion des boues produites		
Type de filière de traitement	/	
Plan d'épandage		
Production de boues	1 260 kg de MS	

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_112_2022-DE

STEP de Saint Ouen de Thouberville		
Installation de traitement des effluents		
Type de filière de traitement	Boues activées	
Date de mise en service	1985	
Estimation de la population raccordée	2 122	
Capacité nominale d'épuration (24h)		
Capacité nominale d'épuration	2 500 EH	
Débit (temps sec)	375 m³/j	
Prescription de rejets		
Date de l'autorisation de rejet		
Lieu de rejet	Infiltration	
Paramètres	Concentration mg/l	Rendement
MES	30 (2h)	
DBO5	30	
DCO	90	
NTK Inst	50 (2h)	
Gestion des boues produites		
Type de filière de traitement	Déshydratation mécanique par table d'égoutage	
Plan d'épandage		
Production de boues	28 485 kg de MS	

STEP de Trouville la Haule		
Installation de traitement des effluents		
Type de filière de traitement	Filtre Compact	
Date de mise en service	2014	
Estimation de la population raccordée	250	
Capacité nominale d'épuration (24h)		
Capacité nominale d'épuration	300 EH	
Débit (temps sec)	45 m³/j	
Prescription de rejets		
Date de l'autorisation de rejet		
Lieu de rejet	Aire d'infiltration	
Paramètres	Concentration mg/l	Rendement
MES	35	
DBO5	25	
DCO	125	
NTK Inst	40	
Gestion des boues produites		
Type de filière de traitement	/	
Plan d'épandage		
Production de boues	28 485 kg de MS	

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_112_2022-DE

ANNEXE 2

NOTE D'INFORMATION 2022

(Chiffres 2021)

de

l'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_112_2022-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE eau seine NORMANDIE

Édition 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité ou la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'assainissement et d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

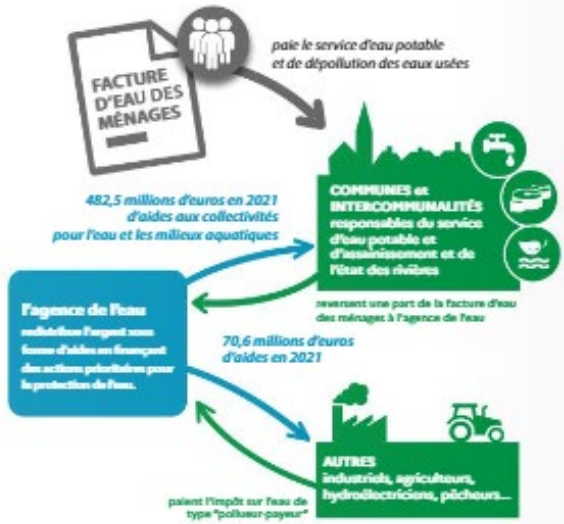

Les montants d'aide indiqués sont hors Plan de Relance, plan financé par les crédits de l'Etat (63,9 millions d'euros) et non par les redevances de l'agence de l'eau.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m³ en 2021.

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Source : www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4

Source : Agence de l'eau Seine-Normandie
Étude sur le prix de l'eau - 2021

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose **au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions :** https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions

Éd. avril 2022

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_112_2022-DE

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 693 millions d'euros dont plus de 589 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)*

0,11 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés

2,80 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés

77,60 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)

0,13 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs

7,51 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2021

2,72 € de redevance cynégétique payés par les chasseurs

0,84 € de redevance de prélèvement payé par les irrigants

0,81 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques

7,48 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions ou avances remboursables) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021)*

4,90 € pour la dépollution industrielle

63,80 € aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie

7,70 € pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages

100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2021

9,90 € aux collectivités pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable

2,20 € pour la gestion quantitative et les économies d'eau

7,80 € principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques

3,80 € pour l'animation de la politique de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

* Source : agence de l'eau Seine-Normandie.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_112_2022-DE

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2021

L'année 2021 est la troisième année du programme d'intervention "Eau & Climat" 2019-2024 de l'agence de l'eau Seine-Normandie. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...

NOMBRE DE BARRAGES OU SEUILS DES RIVIÈRES RENDUS FRANCHISSABLES POUR LES POISSONS ET LE TRANSFERT DES SÉDIMENTS
165

POURCENTAGE DES ACTIONS FINANCÉES CONSACRÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
55 %

NOMBRE DE CAPTAGES PRIORITAIRES AIDÉS
355

MONTANT (EN MILLIONS D'€) DES AIDES APPORTÉES AUX AGRICULTEURS (MAEC, BIO, PSE)*
22,8

NOMBRE DE KM DE COURS D'EAU RESTAURÉS
401

NOMBRE D'HECTARES DE ZONES HUMIDES ENTRETENUS, RESTAURÉS OU ACQUIS
7 096

NOMBRE DE STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES AIDÉES QUI RÉPONDENT AUX OBJECTIFS DU SDAGE
54

MASSE EN KG DE SUBSTANCES DANGEREUSES ÉLIMINÉE PAR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
414

* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

DES AIDES RENFORCÉES POUR MIEUX GÉRER LES EAUX PLUVIALES

Dès janvier 2022, les modifications apportées au programme « Eau & Climat » de l'agence de l'eau visent notamment à accélérer la gestion des eaux de pluie par les collectivités.

Un objectif est d'augmenter les surfaces non imperméabilisées : parkings végétalisés, revêtements poreux, espaces verts en creux, noues, jardins de pluie, toitures végétalisées... Il s'agit donc de redonner de la « perméabilité » aux surfaces partout où cela est possible.

En effet, favoriser l'infiltration des eaux de pluie, en pleine terre si possible, là où elles tombent, apporte de nombreux avantages à la collectivité : moindre risque de ruissellement et d'inondation, rafraîchissement des villes, réduction de la pollution de l'eau par lessivage des sols, création d'espaces favorables à la biodiversité.

Les aides de l'agence de l'eau, jusqu'à 80 % du montant retenu des travaux, sont attribuées par m² à aménager.

LES COLLECTIVITES, ACTRICES MAJEURES DE LA POLITIQUE DE L'EAU

De l'occupation du territoire à la gestion des infrastructures au quotidien, le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027 (SDAGE) fixe un cap pour une meilleure gestion de l'eau et pour des territoires plus résilients, en recommandant des outils ou des bonnes pratiques à mobiliser, notamment :

- végétaliser la ville ;
- mieux protéger les captages destinés à l'eau potable ;
- protéger ou restaurer les milieux humides et le lit majeur des cours d'eau pour une meilleure résilience locale face au changement climatique ;
- sur le littoral, gérer la bande côtière en s'appuyant sur les services rendus par les espaces naturels pour absorber la montée de la mer.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_112_2022-DE

VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.

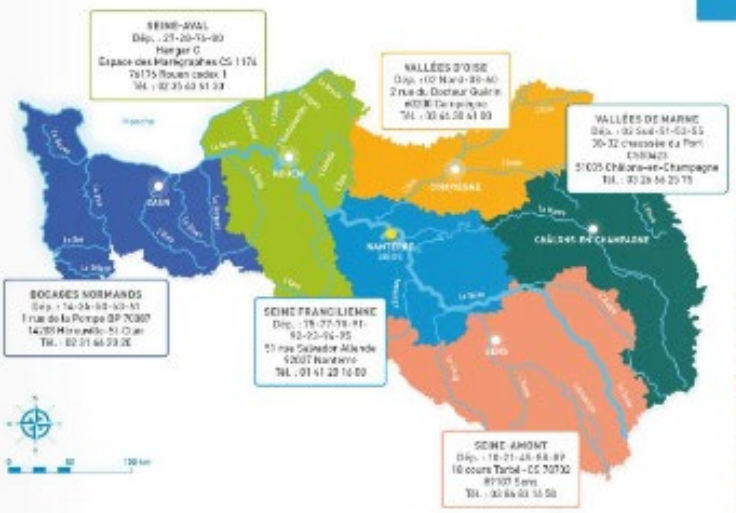

L'agence de l'eau Seine-Normandie du Morvan à la Normandie
Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants.
L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières.
5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

ensemble donnons vie à l'eau
Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR
eau-seine-normandie.fr
@seine_normandie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE eau seine NORMANDIE

https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/

Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site **enimmersion-eau.fr**